



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

Rencontre du conseil d'établissement

6 juin 2023 de **18h00- 21h00**

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. **Période réservée au public (5 minutes à 15 minutes)**
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 19 avril 2023

DOSSIERS D'INFORMATION

7. Informations Comité usagers SDG La Mennais (Mme Erneq) (5 min)
8. Informations OPP Mme Grégoire) (5 min)
9. Informations La Fondation de l'école La Mennais (Mme Grégoire) (5 min)
10. Infos travaux école (à venir) (5 min)
11. Résolutions pour gestion dépenses Fond 4 : transfert du fond 4 au fond 9 montant chèque de la Fondation 506\$ déposé dans le compte de l'école au fond 4 et qui doit être transféré au fond 9 afin de payer l'impression via le CSSDM. (2 min)
12. Budget 22-23 (suivi) (10 min)
13. Points SDG infos. (10 min)
14. Rentrée progressive au préscolaire 2023-2024 : 28, 29 et 30 août 2023 (3 min)
15. Quelques informations pour début d'année scolaire 23-24. (5 min)

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

DOSSIERS DE CONSULTATION

16. Manuels scolaires 2023-2024 (si applicable)
17. Résultats de la 2^e consultation faite au printemps 2023 en lien avec le PEVR (plan engagement vers la réussite du CSSDM) (dépôt dans le TEAMS)

DOSSIERS DE DÉCISION

18. Règles de fonctionnement du service de garde (**reporté car document de la CSSDM version 23-24 non reçu**)

19. Points SDG à approuver : sorties juin 2024 et autres (10 min)

20. Projet éducatif 23-27 à adopter (20 min)

21. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : (total :30 min)

- Évaluation du plan de lutte 22-23
- Présentation du plan de lutte 23-24 et adoption

22. Liste du matériel périssable (approuver) FOURNITURES SCOLAIRES par groupe. (10 min)

23. Budget annuel prévisionnel 23-24 (à adopter) (20 min)

24. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école : **AUCUNE nouvelle sortie.**

Approuve la programmation (LIP art. 87)

25. Prochaine rencontre : AG, Jeudi 14 septembre 2023 20h15 à 21h00 à l'école.

26. Levée de l'assemblée

Signature du président : _____ Date _____

***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.